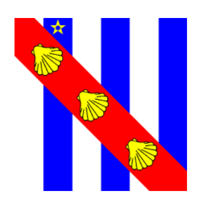


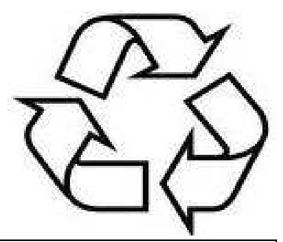
Déchetterie de Grandcour :

La déchetterie est réservée aux habitants de Grandcour et de Vallon.

Les containers des sacs-poubelles et ceux des couches-culottes sont réservés aux habitants de Grandcour. Les sacs-poubelles doivent être munis de vignettes.

Horaires	**Lundi**	**Mercredi**	**Samedi**
Eté (avril à octobre)	**16h00 – 18h00**	**16h00 – 18h00**	**10h00 – 11h45**
Hiver (nov.à mars)		**15h30 – 17h00**	**10h00 – 11h45**

Collecte sélective de déchets et de matières valorisables, voici ce qui est repris



	Désignation	*Prix*	*Nous vous prions de bien vouloir :*
	Aluminium et emballages en alu, y compris canettes, fer-blanc (boîtes de conserve)	Gratuit	**Rincez ou nettoyez les boîtes de conserve afin d'éviter les odeurs nauséabondes.**
	Papier et carton	Gratuit	**Pliez les cartons afin de ne pas remplir inutilement la benne**
	Uniquement les bouteilles de boisson en PET avec le logo de recyclage PET-Recycling.	Gratuit	**Les écrasez et remettez le bouchons.**
	Capsules de café en alu	Gratuit	**Ne pas les mettre dans la benne alu et ferre blanc.**
	Ferraille	Gratuit	**10 cts / KG pour les professionnels**
	Huiles usagées	Gratuit	**Ne pas faire déborder les fûts d'huile. S'ils sont pleins, adressez-vous au responsable de la déchetterie**
	Verres	Gratuit	**Triez par couleur et séparez le verre plat (vitre)**
	Les appareils électriques et électroniques	CHF 1.00/KG pour le transport	**Peuvent être rapportés gratuitement où vous les avez achetés ou à La Fondation Mode d'emploi, route de Grandcour 75 1530 Payerne**
	Luminaires et sources lumineuses, ampoules	Gratuit	**Mettez les ampoules économiques dans le tonneau prévu : elles sont recyclées spécialement.**

	Vêtements et chaussures (attachées par paires) propres et encore portables.	Pour soutenir des œuvres d'entraide.	**Pas de vêtements sales et défectueux, chaussures seules, chutes de tissu, jouets.**
	Déchets spéciaux, bidon de peintures, produits chimiques	Gratuit	**Adressez-vous au responsable de la déchetterie pour éviter des pollutions.**
	Piles, accumulateurs	Gratuit	**Des sets de sachets avec fixation sont gratuitement à votre disposition.**
	Déchets biodégradables, petites branches, gazon, feuilles	Gratuit	**Pas de foin, fumier, litière de chat, grosses branches. Cette benne sera utilisée pour faire du compost.**
	Couches culottes	Gratuit	**Dans un sac plastique transparent pour permettre le contrôle (seulement pour les habitants de Grandcour)**
	Batteries au plomb	CHF 5.00 et 10.00 pièce	**Adressez-vous pour chaque dépôt de batterie au responsable de la déchetterie**
	Elément électroménager, frigos, congélateurs, potager	CHF 20.00 pièces	**Adressez-vous pour chaque dépôt au responsable de la déchetterie**
	Déchets encombrants non métalliques,	Gratuit pour les privés.	**Pas les déchets plastiques qui tiennent dans un sac poubelle : ils servent de carburants pour brûler les ordures. 30ct/KG pour les professionnels**
	Déchets inertes, céramique, porcelaine, argile, assiettes, tasses.	Gratuit pour les privés.	**Pas de grosses quantités et de déchets des entreprises. CHF 20.00 / m^3 (rénovation)**
	Grosses branches de taille	Gratuit, vont être broyées.	**Pas de grosses quantités. Les chars et remorques vont directement chez Fricompost à Avenches**
	Bois, vieux meubles,	Gratuit	**Ne pas faire déborder la benne, s'adresser au responsable de la déchetterie. CHF 20.00 / m^3 pour les professionnels et rénovation**
	Polystyrène	Gratuit en petite quantité	**Pour des grosses quantités, des sacs peuvent être achetés au responsable de la déchetterie, CHF 14.00 pièce**

Le tri et l'élimination des déchets est un service communal onéreux, mais un devoir écologique. Ensemble nous pouvons diminuer l'impact de nos déchets sur l'environnement et les coûts de fonctionnement de la déchetterie.

Pour rappel, les ordures sont incinérées sans apports de carburant grâce aux déchets plastiques. Il est donc important de les mettre dans les sacs poubelle et non pas dans la benne des déchets encombrants. La chaleur récupérée est utilisée pour le chauffage à distance et pour la production d'électricité, ce qui diminue les coûts d'élimination.

Les feux en plein air (feux de jardin) sont interdis à moins de 60m des habitations. Les déchets de jardin, branches sont à apporter à la déchetterie où ils seront utilisés pour faire du compost et des copeaux de bois. Ces copeaux sont mis gratuitement à votre disposition.

La Municipalité